



Envoyé en préfecture le 13/11/2024

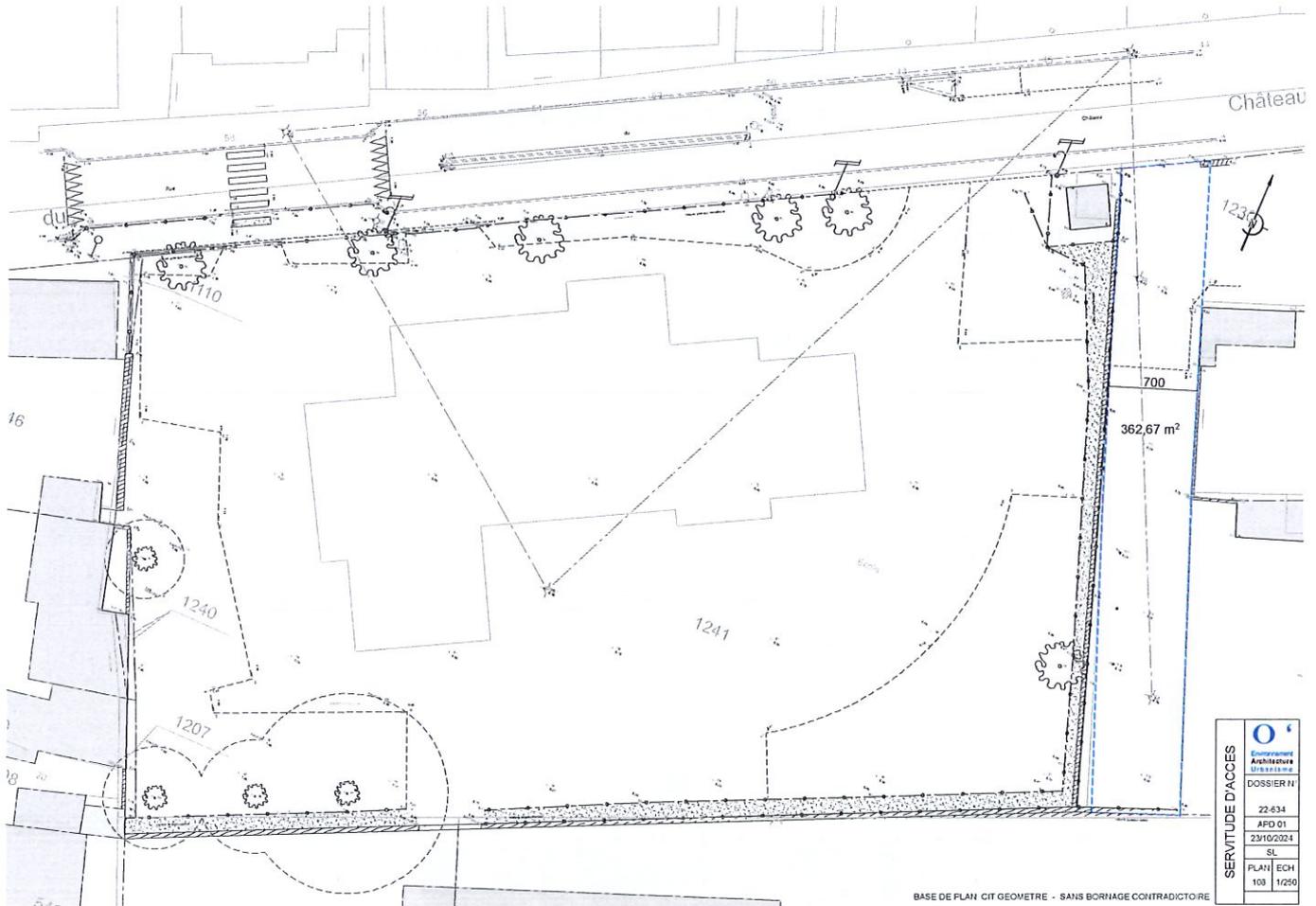
Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

Disponible sur la parcelle cadastrée AI

ID : 029-212900724-20241108-DEL2024\_078-DE

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit sur la parcelle cadastrée AI 1230, comme le montre le plan ci-dessous, au bénéfice de la commune et aux conditions sus énoncées,



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de cette servitude et tous les documents s'y rapportant.

Fait au Guilvinec, le 08/11/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)